|  |  |
| --- | --- |
| SDBJim |  |
| **Registre des contractants qualifiés de la SDBJ** |
|  |

Ce registre est constitué dans le but d'inviter les entreprises dûment qualifiées ayant un établissement sur le territoire de la Baie-James à soumissionner sur certains travaux dont la valeur de l’engagement est de 100 000 $ et plus.

La SDBJ procèdera à un appel d’offres sur invitation auprès de toutes les entreprises inscrites dans la spécialité appropriée en autant qu’une saine concurrence puisse être assurée dans ladite spécialité et que les délais d’exécution le permettent.

La constitution d’un tel registre vise à maximiser les retombées économiques sur le territoire de la Baie-James des différentes activités de la SDBJ. Par leur inscription au registre des contractants qualifiés, les entreprises s’engagent alors à prendre toutes les mesures nécessaires afin d’atteindre cet objectif et acceptent de fournir à la SDBJ toutes les informations nécessaires afin de mesurer l’impact des retombées économiques engendrées sur le territoire de la Baie-James par les contrats qui leurs seront confiés.

La SDBJ ne s’engage aucunement à allouer un contrat à une entreprise à la suite d’un tel appel d’offres et n’aura pas à se justifier si elle décide de procéder à un appel d’offres public plutôt qu’à un appel d’offres sur invitation.

Ce registre des contractants qualifiés est valide pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

|  |
| --- |
| **Guide d’inscription de base** |

Le formulaire d’inscription de base permet l’inscription d’une entreprise ayant un établissement sur le territoire de la Baie-James.

Un **établissement** est un lieu fixe, à l’exclusion de toute installation de chantier ou d’un site minier, où l’entreprise exerce ses activités de façon permanente, où les ressources liées aux opérations et à la gestion de l’entreprise y travaillent sur une base régulière, qui est clairement identifié à son nom et qui est accessible durant les heures normales de bureau.

Le **territoire de la Baie-James** comprend le territoire borné à l’ouest par la limite ouest de la province de Québec, au sud par le parallèle de latitude 49°00′ Nord, à l’est par les districts électoraux de Roberval, de Dubuc et de Saguenay ainsi que par le prolongement vers le nord de la limite ouest du district électoral de Saguenay et au nord par le parallèle de latitude 55°00′ Nord, le tout sous réserve des dispositions de la Loi sur le développement de la région de la Baie James (RLRQ c. D-8.0.1).

**Instructions**

Remplir toutes les sections du formulaire d’inscription et le signer.

Expédier l’original du formulaire accompagné des documents requis et d’un paiement non remboursable de 50 $ (taxes incluses) effectué par chèque libellé à l’ordre de la SDBJ à l’adresse suivante :

Société de développement de la Baie-James  
110, boul. Matagami, C.P. 970  
Matagami (Québec) J0Y 2A0

Les candidatures peuvent être déposées, en tout temps, au bureau de la Société à Matagami.

À la fin du processus d’inscription, dans la mesure où elle est admise, la SDBJ transmettra à l’entreprise qualifiée une lettre lui confirmant qu’elle est inscrite au registre des contractants qualifiés de la SDBJ. Cependant, si un appel d’offres est en cours au moment où l’entreprise reçoit la confirmation de son inscription, elle ne pourra pas soumissionner sur ledit appel d’offres.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à Mme Chantal Brassard au numéro de téléphone 819 739‑4717, poste 1264.

Les services visés sont composés des spécialités suivantes :

1. rénovation de bâtiments
2. déneigement et déglaçage de routes
3. entretien mixte été-hiver de routes (déneigement et déglaçage, grattage et mise en forme de chaussées en matériaux granulaires et autres travaux)
4. grattage et mise en forme d’accotements en matériaux granulaires
5. débroussaillage mécanique des abords de routes
6. remplacement de ponceaux
7. concassage de gravier/pierre
8. rechargement de chaussées ou d’accotements en matériaux granulaires
9. tamisage d’abrasifs
10. fabrication et pose d’enrobés bitumineux (centrale mobile d’enrobage)
11. rapiéçage mécanisé à l’enrobé bitumineux
12. chargement et transport de matériaux en vrac

**Conditions d’inscription**

Seules peuvent s'inscrire au registre des contractants qualifiés de la SDBJ les entreprises qui :

1. Ont un établissement sur le territoire de la Baie-James et maintiennent cet établissement actif afin de demeurer inscrites au registre des contractants qualifiés de la SDBJ.
2. Détiennent les permis et les enregistrements requis en vertu des lois et règlements en vigueur.
3. Détiennent la licence d’entrepreneur requise.
4. Disposent du matériel et des équipements nécessaires à la réalisation des travaux.
5. N’ont pas fait l’objet d’un rapport de rendement insatisfaisant de la SDBJ au cours des deux (2) dernières années.
6. Ont fourni des pièces justificatives au soutien du fait qu’elles possèdent un établissement conforme aux exigences de la SDBJ au moment de leur demande d’inscription. Au moins deux des pièces énumérées ci-dessous sont acceptées :

* Un bail au nom de l’entreprise pour l’adresse de son établissement
* Un compte d’Hydro-Québec au nom de l’entreprise pour l’adresse de son établissement
* Un certificat d’assurance au nom de l’entreprise pour l’adresse de son établissement
* Un compte de taxes municipales au nom de l’entreprise pour l’adresse de son établissement
* Un permis d’affaires ou une attestation délivrée par le conseil de bande d’une communauté crie pour son établissement

1. Ont fourni la liste de la machinerie et des équipements qu’elles possèdent pour l’exécution des travaux visés par la spécialité.
2. Ont fourni la liste des membres de leur personnel qui travaille à leur établissement, incluant, le cas échéant, copie de leurs cartes de compétences.
3. Ont fourni une lettre d’état de situation délivrée par la Commission de la construction du Québec (CCQ), le cas échéant.
4. Ont fourni une attestation de Revenu Québec indiquant que l’entreprise est en règle à l’égard de ses obligations fiscales.
5. Ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de l’inscription au registre des contractants qualifiés de la SDBJ et ne deviennent pas inscrites à ce registre en tout temps par la suite.
6. Ont payé à la SDBJ les frais d’inscription non remboursables de 50 $ (taxes incluses).

La SDBJ annule automatiquement l’inscription d’une entreprise dans les cas suivants :

* Il a été impossible de joindre l’entreprise par téléphone durant les heures normales de bureau plus de trois (3) fois en des jours différents au cours d’un même mois.
* Il a été impossible de rencontrer un représentant de l’entreprise à son établissement durant les heures normales de bureau plus de trois (3) fois en des jours différents au cours d’un même mois.
* L’entreprise cesse ses activités.
* L’entreprise est en faillite.
* L’entreprise a fait une fausse déclaration.
* L’entreprise ne respecte plus l’une ou l’autre des conditions d’inscription.

Toute entreprise qui a fait une fausse déclaration lors de son inscription au registre des contractants qualifiés devra payer à la SDBJ un montant de 20 000 $ à titre de pénalité. Cette entreprise sera aussi immédiatement retirée du registre des contractants qualifiés de la SDBJ et ne sera pas admise à s’y réinscrire pour une période de quatre (4) ans à compter de la date de radiation.

Toute entreprise qui, après l’ouverture des soumissions, se désiste ou refuse un contrat est radiée du registre et ne peut s’y réinscrire avant l’expiration d’une période de quatre (4) ans à compter de la date de radiation.

**Explications**

Immatriculation au registre des entreprises du Québec

À moins d’être une personne non assujettie à la Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ c. P−44.1) (LPL),**toute entreprise** qui désire s’inscrire au registre des contractants qualifiés de la SDBJ doit, préalablement, être immatriculée auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Malgré ce qui précède, une personne qui n’est pas tenue de s’immatriculer en vertu de la LPL peut s’immatriculer volontairement au REQ dans le but de ne posséder qu’un numéro d’entreprise du Québec (NEQ) qui servira à l’identifier partout auprès de l’appareil gouvernemental québécois.

**Lignes 1 et 2 : Nom de l’entité juridique et nom de la raison sociale**

Le nom de l’entité juridique doit correspondre au nom légal utilisé pour contracter, alors que la raison sociale (si vous en possédez une) peut correspondre à la dénomination sous laquelle vous faites votre publicité.

**Ligne 3 : Adresse de l’établissement que vous inscrivez**

Cette adresse est celle de votre établissement situé sur le territoire de la Baie-James. Vous référer à la page 1 de ce formulaire pour les définitions d’établissement et du territoire de la Baie-James.

|  |  |
| --- | --- |
| SDBJim |  |
| **Formulaire d’inscription de base** |
|  |

|  |
| --- |
| **Votre entreprise est-elle enregistrée auprès du Registraire des entreprises du Québec ?** (Voir guide)  non  oui Veuillez inscrire votre NEQ (numéro d’entreprise du Québec) : |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Identification de l’entreprise** | | | |
| 1. | Nom de l’entité juridique (nom légal - voir guide) | | |
| 2. | Nom de la raison sociale, s’il y a lieu (voir guide) | | |
| 3. | Adresse de l’établissement (voir guide) | | |
| No rue, rang, avenue, boulevard, chemin bureau local étage | | |
|  | | |
| Ville Province Code postal | | |
| 4. | Téléphone (avec ind. rég.) | Télécopieur (avec ind. rég.) | Courriel |
| 5. | **Forme juridique** :  Société par actions  Société de personnes  Entreprise individuelle  Autres, spécifiez : | | |

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Informations sur l’entreprise et pièces justificatives** | |
| 6. | **Ressources permanentes :** Inscrire le nombre de personnes travaillant à temps plein pour l’entreprise identifiée à la partie A, à l’adresse qui y est mentionnée à la ligne 3 :  et fournir la liste de ces personnes avec leur adresse permanente accompagnée, le cas échéant, d’une copie de leurs cartes de compétences. (Voir annexe A) |
| 7. | **Nombre total d’employés : au Québec** :  **sur le territoire de la Baie-James** : |
| 8. | **Machinerie et équipements :** Fournir la liste de la machinerie et des équipements que l’entreprise possède pour l’exécution des travaux visés. (Voir annexe B) |
| 10. | **Numéro de la licence d’entrepreneur** **:       (joindre copie)** |
| 11. | **Lettre d’état de situation délivrée par la CCQ**: L’entreprise doit fournir cette lettre pour l’inscription dans les spécialités exigeant une licence d’entrepreneur. (Joindre copie) |
| 12. | **Attestation de Revenu Québec**: L’entreprise doit fournir une attestation valide au moment de son inscription. (Joindre copie) |
| 13. | **Pièces justificatives fournies au nom de l’entreprise pour l’établissement identifié à la ligne 3, partie A** (joindre au moins deux des pièces énumérées ci-dessous) :  Bail  Compte d’Hydro-Québec  Certificat d’assurance  Compte de taxes municipales  Permis d’affaires ou attestation délivrée par le conseil de bande d’une communauté crie |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 1. **Déclaration** | | | |
| Je soussigné ou soussignée déclare et garantis (cochez les cases) :  être la personne dûment autorisée à signer pour et au nom de l’entreprise;  avoir pris connaissance de toute la documentation qui m’est fournie, en relation avec cette inscription;  que les renseignements qui précèdent sont véridiques, sachant qu’une fausse déclaration peut être une cause suffisante d’annulation de mon inscription au registre des contractants qualifiés de la SDBJ;  avoir lu et compris la clause pénale qui sera appliquée en cas d’une fausse déclaration faite dans le cadre de mon inscription au registre des contractants qualifiés et consens au paiement à la SDBJ d’un montant de 20 000 $ à titre de pénalité dans un tel cas;  que l’entreprise que je représente n’est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de l’inscription au registre des contractants qualifiés de la SDBJ;  que l’adresse fournie pour mon établissement est exacte et que cet établissement respecte les conditions d’inscription au registre des contractants qualifiés;  que les représentants de la SDBJ sont autorisés à avoir accès, en tout temps, à nos installations afin de s’assurer que les exigences du registre des contractants qualifiés sont respectées. | | | |
|  |  |  | **/     /** |
| Nom (en lettres moulées) | Signature | Fonction | Année / mois / jour  Date |

|  |  |
| --- | --- |
| SDBJim |  |
| **Formulaire d’inscription dans une spécialité** |
|  |

**Cochez les spÉcialitÉs désirÉes.**

Rénovation de bÂtiments

Travaux de rénovation, de réparation et d’entretien pour la remise à neuf ou la réfection, en tout ou en partie de bâtiments.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur de catégorie Entrepreneur général avec la sous-catégorie suivante :

**1.3** « Entrepreneur en bâtiments de tout genre ».

Déneigement et déglaçage de routes

Contrats consistant au déneigement et au déglaçage des routes pouvant inclure la mise en forme des accotements selon les normes établies.

ENTRETIEN MIXTE ÉTÉ-HIVER de routes

Contrats consistant au déneigement et au déglaçage de routes, au grattage et à la mise en forme de chaussées en matériaux granulaires et autres travaux.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec la sous-catégorie suivante : (joindre copie au formulaire)

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement ».

GRATTAGE ET MISE EN FORME D’ACCOTEMENTS EN MATÉRIAUX GRANULAIRES

Travaux de voirie tels que grattage et mise en forme d’accotements en matériaux granulaires, etc.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec les sous-catégories suivantes :

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement ».

Débroussaillage mécanique

Travaux de débroussaillage en bordure des routes à l’aide d’équipements spécialisés.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec la sous-catégorie suivante :

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement ».

REMPLACEMENT DE PONCEAUX

Travaux de voirie tels que remplacement de ponceau, etc.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec les sous-catégories suivantes :

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement ».

Concassage de gravier / pierre

Travaux de concassage de matériaux granulaires.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur de catégorie Entrepreneur général.

RECHARGEMENT DE CHAUSSÉES OU D’ACCOTEMENTS EN MATÉRIAUX GRANULAIRES

Travaux de voirie tels que rechargement de chaussées ou d’accotements en matériaux granulaires, etc.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec les sous-catégories suivantes :

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement ».

Tamisage d’abrasifs

Tamisage de certains types de matériaux granulaires.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur de catégorie Entrepreneur général.

FABRICATION ET POSE D’ENROBÉS BITUMINEUX

Travaux de voirie tels que fabrication et pose d’enrobés bitumineux, etc.

**CRITÈRES D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une centrale mobile d’enrobage servant à la production d’enrobés bitumineux à chaud conformes à la norme ASTM D995-95b (2002) « Standard Specification for Mixing Plants for Hot-Mixed, Hot-Laid Bituminous Paving Mixtures (Withdrawn 2009), équipée d’un système de récupération des poussières conforme aux exigences de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et fournir les capacités de production moyenne et maximum à l’heure et journalière à l’annexe B.
2. Détenir une licence d’entrepreneur avec les sous-catégories suivantes :

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement »;

**2.7** « Entrepreneur en travaux d’emplacement ».

RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ À L’ENROBÉ BITUMINEUX

Travaux de voirie tels que rapiéçage mécanisé à l’enrobé bitumineux, etc.

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Détenir une licence d’entrepreneur avec les sous-catégories suivantes :

**1.4** « Entrepreneur en routes et canalisation »;

**2.5** « Entrepreneur en excavation et terrassement »;

**2.7** « Entrepreneur en travaux d’emplacement ».

CHARGEMENT ET Transport de matériaux en vrac

Chargement et transport de différents matériaux en vrac (chlorure de sodium, concassé, gravier, etc.).

**CRITÈRE D’EXIGIBILITÉ**

1. Être inscrit au Registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds de la Commission des transports du Québec (CTQ). Indiquer le numéro d’identification au registre (NIR) :R-

Annexe A

Ressources permanentes

Liste du personnel qui travaille à l’établissement

identifié à la ligne 3, partie A,

du formulaire d’inscription de base

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prénom et nom** | **Adresse permanente** (ville) | **Carte de compétences**  (joindre une copie au formulaire d’inscription) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Annexe B

Liste de la machinerie et des équipements

que l’entreprise possède pour l’exécution des travaux visés

par les spécialités concernées

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type | Marque | Modèle | Année | Remarques |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |